

**Stationnement**

# Verbalisés, ces riverains attendent toujours des places

Le 12 février dernier, des habitants de la rue Salengro ont reçu des contraventions pour « stationnement très gênant ». La mairie annonce que des marquages au sol vont être tracés dans les prochaines semaines.

ALEX MARINELLO  
alex.marinello@centrefrance.com

**R**ue Salengro, la lassitude commence à gagner certains riverains. Le jeudi 12 février dernier, une dizaine d'entre eux ont reçu une contravention pour « stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir » de 135 €. La goutte de trop pour plusieurs habitants, toujours dans l'attente de places de stationnement dans leurs rues.

**« Un dialogue de sourd »**

« C'est un problème connu depuis longtemps », grogne l'une d'eux. Malgré plusieurs réunions et demandes auprès des élus, « rien n'a été fait. On nous a promis des marquages au sol et des macarons bleus pour qu'on puisse stationner. En attendant, on nous a dit qu'il y aurait une tolérance pour se garer sur le trottoir le long du mur, de l'autre côté des maisons ».

Plus d'un an après, cette riveraine dénonce « un dialogue de sourd » et

va contester son amende. « On va contester mais ce n'est pas normal », souffle deux autres riverains. Ils affirment également avoir eu l'accord verbal de Sébastien Leroux, adjoint au maire de Dreux, qui était chargé de la voirie, de se garer à cet endroit « pour faciliter le passage des cars » lors d'une réunion à l'automne dernier.

Dans cette rue, le stationnement est gratuit et très fréquenté. Beaucoup de navetteurs entre Dreux et Paris se garent également dans les rues aux alentours. « C'est pénible. On veut juste pouvoir stationner pas trop loin de nos maisons, et on aimerait que ce qui a été dit à la réunion soit fait pour qu'on soit en règle avec la loi de façon définitive », explique une habitante. Car s'ils reconnaissent être « hors la loi », ces trois habitants de la rue assurent avoir eu l'autorisation tacite et verbale de Sébastien Leroux lors d'une réunion à l'automne dernier. Dans l'attente du traçage des places, plusieurs d'entre eux ont déjà déposé des recours pour faire annuler leur contravention. ●



Malgré les verbalisations, les habitants de la rue Salengro stationnent encore leur véhicule sur le trottoir. PHOTO ALEX MARINELLO

## Treize places de stationnement annoncées

Contacté par *L'Écho Républicain*, François Jaguin, conseiller municipal en charge de la voirie, affirme qu'« aucun élu présent à la réunion n'a autorisé les riverains à se garer sur le trottoir mais qu'il tolérerait qu'ils s'arrêtent au bord du trottoir ». Sur la question de la création de places de stationnement, l'élu annonce qu'il a fallu faire des études avant de se lancer dans le traçage des places. « Dans tous les cas, il est évident que le stationnement sur le trottoir entraîne automatiquement une amende de 135 €. Il faut que les gens comprennent que ce n'est pas parce

qu'ils sont près de chez eux qu'ils ont exonérés d'amende et de respect de la réglementation. On a fait de la pédagogie pendant des semaines et des mois. On en est aujourd'hui d'hui au stade de la répression. »

**Bientôt à sens unique ?**

Sébastien Leroux ajoute que des arrêtés municipaux sont « en cours de rédaction » pour passer cette rue en zone bleue. « Les recours concernant les amendes seront examinés au cas par cas », précise-t-il. Les deux élus assurent que les marquages au sol seront réalisés dans les

prochaines semaines et qu'un macaron bleu par foyer sera distribué pour qu'ils puissent stationner au-delà des 1 h 30 autorisés en zone bleue.

« Treize places vont être créées dans l'immédiat, annonce François Jaguin. Mais je propose comme solution pérenne, et ça continue à cheminer au niveau des services, que la rue passe à sens unique pour avoir une cohérence de circulation par rapport à la ZAC du Square. Cela permettrait de créer une vingtaine de places de stationnement à terme ».

● ALEX MARINELLO

**Santé**

# Tensions à l'hôpital : un médiateur saisi

Dans un communiqué publié hier, la directrice de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire a annoncé engager une mission d'appui-conseil à l'hôpital de Dreux pour « apaiser les tensions » entre le personnel et la direction.

**L**es tensions persistent au sein de la communauté médicale du Centre hospitalier Victor-Jousselin. Face à cette situation, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire (ARS) a annoncé la saisine du médiateur interrégional afin qu'« une mission d'appui-conseil soit conduite » auprès de l'établissement drouais. Cette mission a pour objectif « d'accompagner les acteurs hospitaliers dans la recherche d'un fonctionnement collectif apaisé et de règles partagées, au service des patients », précise le communiqué.

**La reconstruction de l'hôpital en jeu**

Cette décision intervient à un moment stratégique pour l'établissement, engagé « à court terme, dans une étape déterminante de son projet de reconstruction ». Un projet là aussi encore en stand-by en raison du déficit affiché par l'établissement depuis plusieurs années. Pour l'ARS, « la réussite de cette échéance straté-

gique suppose une gouvernance stabilisée et pleinement mobilisée ». La directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, Clara de Bort, se veut confiante malgré les difficultés actuelles. « Le Centre hospitalier de Dreux dispose de toutes les compétences et de tous les talents nécessaires pour relever les défis qu'il traverse. Je suis confiante dans la capacité des équipes à dépasser les tensions actuelles et à se rassembler autour d'un objectif commun : la qualité des soins et l'avenir de l'établissement », souligne-t-elle. Selon l'ARS, « la mission d'appui conseil du médiateur interrégional démarrera dans les tout prochains jours ». Elle sera assurée par « le médiateur interrégional lui-même, assisté de deux médecins, extérieurs à la région et formés à la médiation ». L'ARS ajoute que « la médiation en santé est présentée comme un dispositif national indépendant » pouvant être mobilisé lorsqu'un établissement sanitaire, social ou médico-so-



Les tensions persistantes à l'hôpital de Dreux ont poussé l'ARS à ordonner la mise en place d'une mission par le médiateur interrégional. ARCHIVES QUENTIN REIX

cial traverse « des tensions importantes, entre professionnels ».

**Un contexte social tendu**

À Dreux, le malaise est, semble-t-il, profond au centre hospitalier Victor-Jousselin. En janvier dernier, les représentants de la CGT de l'hôpital avaient déjà dénoncé dans nos colonnes « un climat de peur où les cadres sous pression ne peuvent exercer leur fonction correctement ». « Le personnel absent n'est plus remplacé. La direction ne fait plus appel aux vacataires et les heures supplémentaires ne sont pas payées comme elles le devraient », avaient déploré les syndicalistes, évoquant des « conditions de travail particulièrement dégradées ». Dans la foulée, l'établissement a dû faire face à un

débrayage des agents administratifs, lundi 16 février, mécontents suite à l'installation d'un nouveau logiciel informatique. Enfin, la récente annulation des élections par la direction de la commission médicale d'établissement (CME) des 4 et 17 décembre, a également été contestée par plusieurs médecins.

L'intervention du médiateur « neutre et impartial » vise à « faciliter la circulation de l'information, à éclaircir les incompréhensions et à rétablir des relations de travail », précise le communiqué. Reste désormais à savoir si cette médiation permettra de rétablir un climat plus serein au sein de l'hôpital drouais, à l'heure où son projet de reconstruction se joue sur sa capacité à retrouver une stabilité interne et financière. ●

**En bref**

**DREUX. Salon.** Le salon de l'alternance, de l'apprentissage et des métiers se déroule mercredi 4 et jeudi 5 mars, de 9 à 21 heures, au parc des expositions. Entrée gratuite.

**DREUX. Conférence.** André Paléologue anime une conférence sur l'école de Paris, les artistes venus de l'Est, jeudi 5 mars, à 14 h 30, à l'auditorium du lycée Rotrou. Tarifs : 10 €. Renseignements : <https://udtl-dreux.fr/>

**DREUX. Atelier.** Laure Rolin, autrice et artiste plasticienne anime un atelier de méditation créative, samedi 7 mars, à 14 h 30, au musée d'art et d'histoire. Gratuit. Réservation : [musee@ville-dreux.fr](mailto:musee@ville-dreux.fr)

**VERNOUILLET. Soirée.** L'association Les femmes de l'avenir organise une soirée avec repas, samedi 7 mars, à partir de 19 heures, à la salle polyvalente. Tarifs : 15 € par personne.

**DREUX. Concert.** La paroisse Saint-Étienne-en-Drouais organise un concert au profit des Restos du cœur, dimanche 8 mars, à 17 heures, à l'église Sainte-Ève. Tarifs : 15 €.

**VERNOUILLET. Belote.** La résidence seniors le Chant des lavandières organise un tournoi de belote en binôme, mercredi 11 mars, à 14 heures. Gratuit. Renseignements : 02.37.55.01.00.